

Questions réponses

Une réhabilitation prothétique est un acte médical complet qui requiert précision du diagnostic, savoir-faire, vigilance, adaptation aux besoins. Dans le cadre de sa responsabilité médicale, votre chirurgien-dentiste s'engage, pour votre santé.

Prothèses dentaires Répondre à nos patients

1- Selon le président de l'Union nationale des prothésistes dentaires (cité par le magazine Capital), 30% des prothèses dentaires utilisées en France viennent aujourd'hui de l'étranger (Chine, Thaïlande, Maroc, Madagascar, Turquie...). Vrai ou faux ?

► Ce chiffre ne correspond à aucune réalité car il n'existe pas de données officielles sur ce sujet. Il est vraisemblablement surestimé.

► Cela dit, il ne faut pas jeter l'opprobre sur les prothèses élaborées à l'étranger. En effet :
- au niveau des matériaux et des dispositifs utilisés par les laboratoires de prothèses dentaires qu'ils soient en France ou ailleurs, il n'existe qu'un très petit nombre de fournisseurs au niveau mondial. Ceux-ci produisent des matériaux conformes aux normes internationales (ISO), que la production se fasse en Asie, aux Etats-Unis en Europe ou ailleurs;

- au niveau de la fabrication, les méthodes sont souvent enseignées par des spécialistes venus d'Europe ou des Etats-Unis.

► Ajoutons également que, quel que soit le lieu d'élaboration de la prothèse, il est de la responsabilité du chirurgien-dentiste de juger de la bonne adaptation de cette prothèse à son patient.

2 – Selon vous, quelle est la proportion exacte de prothèses dentaires fabriquées à l'étranger ?

► Il est impossible d'avancer un chiffre même approximatif puisqu'il n'existe aucune donnée officielle à ce sujet.

3 – Le prix de ces prothèses fabriquées à l'étranger serait 3 à 4 fois moindre que celui des prothèses fabriquées en France. Vrai ou faux ?

► Que ce soit en France ou à l'étranger, le prix de revient d'une

prothèse est la somme de plusieurs coûts : les matériaux, la main d'œuvre, les machines (qui ont représenté un investissement souvent important) et les salaires.

► Il est certain que dans nombre de pays étrangers, la main d'œuvre est sensiblement moins rémunérée qu'en France. C'est ce qui explique en bonne partie les différences de prix.

► Mais affirmer que le prix des prothèses élaborées à l'étranger est 3 ou 4 fois moindre est très exagéré. Par exemple, pour une couronne métallique (correspondant à l'acte réalisé le plus fréquemment), la valeur moyenne pour une réalisation en France est d'environ 40 à 50 euros et 30 à 40 euros pour la Chine.

4 – Ces prothèses fabriquées à l'étranger seraient facturées au patient au même prix que les prothèses fabriquées en France. Vrai ou faux ?

► Le prix d'achat d'une prothèse ne représente qu'une petite part du prix total qui est facturé au patient pour un acte de réhabilitation

prothétique. Il s'agit d'un acte technique complexe qui suppose précision du diagnostic, savoir-faire, vigilance, adaptation aux besoins.

Le prix payé par le patient correspond à l'ensemble de ces prestations. La différence de prix d'achat entre les prothèses importées et les prothèses fabriquées en France étant marginale, cela n'a pas d'influence sur le prix demandé au patient.

► En outre, il est faux de dire que le chirurgien-dentiste achète une prothèse bon marché et applique un coefficient multiplicateur. Il n'y a pas de coefficient multiplicateur qui soit appliqué aux prothèses quel que soit leur lieu d'origine.

5 - Ces prothèses fabriquées à l'étranger seraient remboursées au même prix que les prothèses françaises par la Sécurité Sociale et les mutuelles. Vrai ou faux ?

► Oui, mais en comprenant bien que le remboursement s'effectue sur l'acte de réhabilitation prothétique. Par ailleurs, dans un cabinet dentaire, le poste dépenses

Laboratoire de prothèses dentaires représente environ 10% du montant total de ses charges.

6 – Une directive européenne impose la traçabilité des dispositifs médicaux. Pourquoi les chirurgiens-dentistes français ne la respectent-ils pas ?

► Ils la respectent tout à fait.

Suite à cette directive européenne, la profession a précisément mis au point une fiche de traçabilité.

► Le chirurgien-dentiste se doit d'en remplir une partie et le laboratoire de prothèses dentaires une autre partie.

► Il revient aux chirurgiens-dentistes de vérifier, voire d'exiger des laboratoires de prothèses dentaires qu'ils remplissent effectivement leur partie.

7 – Selon vous, dans quelle proportion de cas aujourd'hui en France le patient obtient-il réellement un devis de la part de son chirurgien-dentiste pour une prothèse dentaire ?

► Dans la totalité des cas, un acte de réhabilitation prothétique fait l'objet

d'un devis car il s'agit d'une obligation qui a été définie par le Code de la Santé publique.

Et dans ce devis réglementaire, figurent obligatoirement les types de matériaux (alliages, céramique, résine) et les normes nationales, européennes et internationales (NF EN ISO) qu'ils respectent.

8 - Dans quelle proportion de cas ce devis comporte-t-il clairement la provenance (pays de fabrication) de la prothèse ?

► Le devis réglementaire ne comporte pas, il est vrai, de mention obligatoire ou facultative au sujet du lieu de fabrication de la prothèse.

► Pourquoi ? Parce que la loi européenne ne l'autorise pas. Par ailleurs, le plus important n'est pas le lieu de fabrication mais la qualité et le respect de la traçabilité.

9 - Dans quelle proportion de cas ce devis comporte-il le détail précis des métaux contenus dans la prothèse ?

► Il existe des normes

(normes NF EN ISO) qui précisent les caractéristiques des alliages (précieux, semi-précieux ou non précieux) utilisés pour la fabrication de la prothèse.

► Ces normes – dont l'indication figure obligatoirement dans le devis – répondent à des exigences en ce qui concerne la composition (pourcentages des divers constituants de l'alliage) et les propriétés de solidité du matériau, de tolérance de l'alliage en bouche et résistance à la corrosion.

10 – Les médias affirment que les prothèses fabriquées à l'étranger peuvent contenir beaucoup de plomb, jusqu'à 1000 ppm dans des couronnes chinoises selon le magazine Capital. De plus, un responsable de l'Afssaps a précisé qu'il ne devrait pas y avoir de plomb dans les couronnes et un responsable de la Confédération nationale des syndicats dentaires a affirmé que cela pose un vrai problème de santé publique. Qu'en est-il ?

► Il existe en effet une petite proportion de plomb dans les céramiques.

Mais ce plomb est sous forme très stable et les quantités qui peuvent être relarguées, via la mastication et l'usure, sont réellement des traces infinitésimales dont on peut affirmer qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé.

11 – Selon vous, la qualité des prothèses fabriquées à l'étranger est-elle équivalente à la qualité des prothèses fabriquées en France ?

► Au niveau des matériaux utilisés, sans aucun doute, que les laboratoires de prothèses dentaires soient en France ou ailleurs, car il s'agit de matériaux pour lesquels il n'existe qu'un très petit nombre de fournisseurs au niveau mondial. Et tous ces fournisseurs appliquent les mêmes normes de qualité internationales.

► Ainsi que cela a déjà été évoqué, il entre dans la responsabilité du chirurgien-dentiste de veiller à l'adaptation de la prothèse à son patient, peu importe l'origine de cette prothèse. En matière de prothèse, le chirurgien-dentiste a une obligation de résultat vis-à-vis de son patient.

12 – Dans un reportage de France 2, un spécialiste des allergies dentaires a affirmé que les prothèses fabriquées à l'étranger présentaient des risques d'allergie et que certains métaux, comme le plomb ou le baryum, pouvaient avoir une action nocive à long terme pour les patients...

► Il est vrai qu'un risque d'allergie – heureusement minime – existe avec les alliages dentaires.

► Ce n'est pas une question d'origine géographique de fabrication des prothèses mais un problème de sensibilité particulière de certains patients.

13 – Les prothèses étrangères seraient surtout réservées aux patients les plus démunis. Qu'en est-il ?

► Cela est faux. Avec la création, en 2006, de la CMU-C qui assure une prise en charge de bon niveau des prothèses dentaires, l'accès à des actes de réhabilitation prothétique d'excellente qualité est assuré pour les personnes qui en bénéficient.

14 – Pourquoi existe-t-il aujourd'hui en France de telles variations dans les prix pour la pose d'une prothèse – implant, couronne, prothèse partielle ... ?

► En effet, les honoraires peuvent être assez variables surtout dans des régions comme la région parisienne. Cela s'explique par la diversité des conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes.

► Certains ont des charges globales particulièrement fortes qui sont liées d'une part à l'installation dans certains quartiers (loyers élevés) et d'autre part à la mise à disposition de plateaux techniques particulièrement coûteux (avec des matériels modernes très onéreux et du personnel d'accueil). Il faut y ajouter la disponibilité horaire.

Ce document a été réalisé par la profession dentaire



Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes 22 rue Emile Ménier 75016 PARIS
Tél. 01 44 34 78 80

Association Dentaire Française 7 rue Mariotte 75017 PARIS Tél. 01 58 22 17 10

Confédération Nationale des Syndicats Dentaires 54 Rue Ampère 75017 Paris Tél. 01 56 79 20 20

UJCD-Union dentaire 14 rue Etex 75018 PARIS Tél. 01 44 85 51 21